



**ANNEXE X**  
**de l'arrêté du Gouvernement wallon**  
**relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution**  
**du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2021/6

Référence SPW-ARNE :  
10004188

Référence SPW-TLPE :  
10004188

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PERMIS UNIQUE**

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU  
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le demandeur est la s.a. **Charbonnages de Gosson-Kessales**, demeurant à rue Joseph Dejardin 39 à 4460 Grâce-Hollogne.  
Le terrain concerné est situé Rue des Peupliers - 4101 SERAING (Jemeppe-sur-Meuse) et Rue Jean Depas - 4101 SERAING (Jemeppe-sur-Meuse), et cadastré SERAING 9e division section A n° 41 D 4, 50 X 5, 50 E 6, 58 B, 59, 195 C 3, 195 E 4, 206 B.  
Le projet consiste à réaliser des travaux préparatoires à un projet d'assainissement, remblayer une partie du terrain et réaliser des plantations,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 02/02/2022	Le 07/02/2022	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 22/02/2022 <u>Heure de clôture</u> : 11h45	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, au plus tard 24 heures à l'avance durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 (sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de **M. David BRUZZESE** - Courriel : d.bruzzese@seraing.be - Tél : 04/330.84.37.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : s.a. **Charbonnages de Gosson-Kessales** - Courriel : info@gosson.be - Tél : +324/246.91.02 ou après du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 2 février 2022.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM



F. BEKAERT